



Politique salariale 2026-2027

Toulouse
le 30 mars 2026

L'action syndicale, ça paye ! La CFE-CGC signe l'accord

Après consultation de ses Conseils Syndicaux, la CFE-CGC a signé l'accord de politique salariale de l'UES Airbus.



Airbus UES

Retrouvez le détail des dispositions de l'accord dans notre tract précédent



En résumé :

- ✓ Niveau global de **2,5%** soit **+0.7% à comparer à la première proposition**
- ✓ AI et AG en **juillet 2026**
- ✓ Taux de distribution des **AI Cadre de 75% en moyenne, soit 5% de plus que pour l'exercice précédent**
- ✓ Budgets **"gestion de carrière" équilibrés et distincts**
- ✓ **2 réunions de transparence** sur l'utilisation du budget "gestion de carrière"
- ✓ **Politique salariale simple et lisible** favorisant la **responsabilité managériale**
- ✓ **Équité** entre les populations (femmes, >50 ans)
- ✓ **Arrêt du recours au comparatio** comme critère prioritaire d'exclusion
- ✓ **Entretien** si 2 ans sans augmentation individuelle
- ✓ **Clause de suivi** compte tenu des incertitudes exceptionnelles sur le plan géopolitique

Avec la signature de l'accord groupe sur la politique salariale, la **valeur du point d'ancienneté augmente de 1,25% au 1^{er} janvier 2027.**

Grâce à la ténacité de la CFE-CGC, cette politique salariale Airbus UES 2026-2027 permettra de **reconnaître l'engagement des salariés au travers de mécanismes simplifiés** favorisant la prise de décision et la **responsabilisation managériale**.

Avec un niveau de 2,5%, elle se situe **parmi les plus hautes de la filière aéronautique**. L'inflation 2025 (0,9%) est plus faible que l'inflation 2024 (1,4%) et la clause de suivi permettra de réagir à la vue des incertitudes géopolitiques.

Il y a tant de choses
qui nous **réunissent**



Airbus UES